



dossier de surendettement

Par **babsy33**, le **16/09/2012** à **14:36**

bonjour, il y a plus de 5 ans suite a ma séparation , j'ai été dans l'obligation de déposer un dossier de surendettement , par la suite mon dossier ayant été accepté j'ai fais parvenir a tt mes créancier mon rib pour etre prélevé , tt les créancier se sont prélevé normalement , sauf cetelem qui c tromper et a prélevé sur mon compte bancaire et cela pendant 5 ans la somme due de mon ex conjoint , et non la mienne , je n'ai pas fait attention que la somme prélevé n'était pas la bonne , a l'époque , et mon ex conjoint du coup n'a rien dit et n'a jamais été prélevé de quoi que ce soit chez cetelem, aujourd'hui cetelem après 5 ans c rendu compte qu'il manquait un restant du , et réclame cette sommecette somme correspond a mon plan a moi qui n'a jamais été prélevé vu que le créancier c trompé et m'a prélevé son plan a luicetelem ne m'a jamais réclamer mon plan a moi et quand je tel ils me disent on vous connais pas , pourtant j'ai bien un plan banque de france avec une somme qu'on devait me prélever depuis 2007 et qu'on ne m'a jamais réclamer !!!!!!!maintenant mon ex conjoint refait un plan a la banque de france et me dis que la banque de france va se retourner contre moi pour n'avoir jamais payé mon duje suis désespéré car j'ai bien tt mes relevé bancaire avec jusqu'en juillet des prelevements de cetelem , et cela depuis 5 ans c juste la somme qui correspond pasje suis aller voir une avocate mais elle etait pas spécialisé dans le surendettement , je suis de bonne fois et j'ai toujours payé mes créancierspouvez vous me venir en aide , j'ai peur et suis en arret de travail car j'ai des malaises tt le tempsmerci